

**COMPTE RENDU DU PRESIDENT DU JURY  
AU PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES PYRENEES-ATLANTIQUES  
ORGANISATEUR EN 2010 DU CONCOURS EXTERNE SUR TITRE AVEC EPREUVES  
D'EDUCATEUR TERRITORIAL DE JEUNES ENFANTS  
SESSION 2010**

**I – LES PRINCIPAUX CHIFFRES**

	2008	2010
<b>Nombre de postes ouverts</b>	10	5
<b>Nombre de candidats inscrits</b>	52	42
<b>Nombre de candidats présents à l'épreuve écrite d'admissibilité</b>	45	31
<b>% de candidats absents à l'épreuve écrite</b>	13,50 %	26,20 %
<b>Moyenne des candidats à l'épreuve écrite d'admissibilité</b>	11,30/20	10,92/20
<b>Seuil d'admissibilité</b>	12/20	12/20
<b>Nombre de candidats admissibles</b>	22	15
<b>Nombre de candidats présents à l'épreuve orale</b>	21	15
<b>Moyenne des candidats à l'épreuve orale d'admission</b>	12,36/20	12,77/20
<b>Seuil d'admission (total de points nécessaires)</b>	40/60 13,33/20	43/60 14,33/20
<b>Nombre de candidats admis</b>	10	5

Remarques générales :

- ✚ Baisse du nombre de candidats inscrits au concours : 42 inscrits en 2010 contre 52 en 2008,
- ✚ 77,40 % des candidats présents au concours sont originaires des Pyrénées-Atlantiques,
- ✚ Niveau en légère baisse des candidats à l'épreuve écrite : 10,92/20 en 2010 contre 11,30/20 en 2008,
- ✚ Niveau en légère hausse des candidats à l'épreuve orale : 12,77/20 en 2010 contre 12,36/20 en 2008.

## II) PRESENTATION DES DIFFERENTES EPREUVES, EVALUATION ET ANALYSE DES RESULTATS

### ① L'épreuve écrite : présentation de l'épreuve et analyse des résultats

L'épreuve écrite d'admissibilité s'est déroulée le mardi 9 février 2010 à PAU.

#### **a) Présentation de l'épreuve écrite**

L'épreuve consiste en « **la rédaction d'un rapport établi à partir d'un dossier portant sur une situation en relation avec les missions du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants et notamment la déontologie de la profession** » (durée : 3 heures - coefficient 1).

Pour cette épreuve, le candidat doit :

- **analyser** le dossier,
- **structurer le rapport** : introduction brève avec annonce de plan, une organisation du développement en parties et sous parties et une conclusion brève,
- **rédigier intégralement son rapport** avec une exigence quant à l'orthographe et la syntaxe ; un style neutre et précis,
- réussir à **extraire les éléments déterminants** du dossier et les exploiter,
- **valoriser les informations** du dossier qui peuvent éclairer les choix de l'autorité territoriale ou de l'autorité hiérarchique,
- être capable de se **positionner professionnellement**,
- **faire des propositions concrètes** à partir des éléments du dossier.

Un rapport qui se contente de résumer successivement les différents documents ou se livre à un commentaire composé à partir des documents ne répond pas aux exigences de l'épreuve.

Le sujet est en ligne sur le site Internet [www.cdg-64.fr](http://www.cdg-64.fr) : concours emploi / programmes et annales.

#### **b) Analyse des résultats des candidats**

De manière générale, les correcteurs notent que :

- les documents ne présentent pas de difficulté de lecture et de compréhension,
  - 3 grands points sont à retenir :
    - présentation du contexte territorial,
    - être force de propositions autour de l'organisation du lieu d'accueil,
    - présenter des objectifs professionnels.
- Or, les deux derniers points n'ont pas été bien traités. Les candidats manquent de professionnalisme, d'imagination. Les devoirs comportent trop de généralités.
- quelques candidats doivent être plus attentifs à la syntaxe et à l'orthographe.

Les correcteurs précisent que :

- 29 % des candidats obtiennent une note inférieure à 10/20 à cette épreuve,
- les notes s'échelonnent de 3 à 14,50/20,
- la moyenne des notes de cette épreuve est de 10,92/20.

## ② L'épreuve orale d'admission : présentation de l'épreuve et analyse des résultats

L'épreuve orale d'admission s'est déroulée le mardi 13 avril 2010 à la Maison des Communes à PAU.

### a) **Présentation de l'épreuve orale d'admission**

L'épreuve consiste en « **un entretien avec le jury permettant d'apprécier la motivation du candidat et son aptitude à exercer sa profession dans le cadre des missions dévolues au cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants** » (durée 20 minutes – coefficient 2).

Pour cette épreuve, le candidat doit montrer qu'il est capable :

- de **se situer dans un contexte** : connaissance des collectivités territoriales,
- d'**exercer des missions** dévolues au cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants :
  - les **structures** au sein desquelles un éducateur territorial de jeunes enfants peut exercer sa profession,
  - les **professionnels** avec qui un éducateur territorial de jeunes enfants peut travailler et encadrer,
  - les différents **publics** avec lesquels un éducateur territorial de jeunes enfants peut être amené à travailler,
  - les relations entretenues entre les **élus** (maires, conseillers généraux...) et le personnel des structures médico-sociales,
- de faire preuve d'une certaine **maturité et réflexion professionnelle**,
- d'**exposer ses motivations** pour exercer une fonction d'un éducateur territorial de jeunes enfants ,
- d'**exposer ses idées de manière claire et précise**.

Sur cette épreuve, les candidats ne sont pas évalués sur leurs compétences et savoir faire mais plutôt sur les connaissances qu'ils peuvent avoir de leur **futur environnement professionnel et institutionnel**, à savoir leur intégration dans la Fonction Publique Territoriale.

### b) **Analyse des résultats des candidats**

Les examinateurs constatent :

- deux catégories de candidats :
  - de jeunes professionnels compétents avec un bon niveau d'analyse et une bonne formation,
  - des candidats manquant de préparation et de connaissance des structures de la Fonction Publique Territoriale, qui ont été pénalisés,
- quelques candidats doivent travailler davantage le fond et la forme de cet exercice.

Les examinateurs insistent sur le fait que les candidats doivent avoir une tenue vestimentaire neutre et discrète lors de l'épreuve orale.

Les examinateurs notent que :

- les notes s'échelonnent de 7 à 17/20,
- la moyenne des notes de l'épreuve orale est de 12,77/20.

Le présent compte rendu et la liste d'admission sont transmis à Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques.